



Vous avez entre les mains
« ***L'Écho des missions*** » qui vous raconte
ce qui se passe en vrai dans les services
de la DGFIP partout sur le territoire



CONSEILLERS AUX DÉCIDEURS LOCAUX / SERVICES DE GESTION COMPTABLES : UN SYSTÈME TRÈS LOIN D'ÊTRE PARFAIT

L'intégration des CDL dans les services de gestion comptable a été tellement bien pensée que 5 ans après plus d'un quart des collectivités n'y ont encore rien compris !

La DG a sorti en juin 2026 un bilan de l'activité des CDL en 2025. On remarquera au passage qu'**aucun bilan de l'activité des SGC n'est sorti** : les petites mains, la DG s'en fout.

Que lit-on dans ce bilan ? Bien évidemment les résultats sont excellents, le système mis en place est parfait. Le bilan fait écho au bilan des missions régionales de conseil aux décideurs publics, sorti en même temps, qui est dithyrambique.

L'« adéquation avec les besoins exprimés » est excellente et je vous en passe.

Les deux lignes intéressantes sont tout à la fin. S'ils avaient pu l'écrire en tout petit, cela aurait été encore mieux sans doute : « La répartition des tâches entre le SGC et le CDL est bien appréhendée par 73 % des répondants et est en progression de deux points par rapport à l'année précédente (71 % en 2024) ».

73 % ?? 5 ans après la mise en place ? Sachant que les collectivités qui n'ont pas répondu au questionnaire ne sont probablement pas les plus au fait de l'organisation de la DGFIP, on a au moins un tiers des collectivités qui ne comprennent rien à cette organisation.

Et la progression ! 2 point en un an ! À ce rythme dans 13 ans on y est encore. Quel succès !

Ce chiffre, écrit en toute fin, présenté en rappelant que tout va bien car les chiffres progressent, est l'expression d'un échec complet.

De plus, la majorité des répondants ne sont pas des élus qui, pourrait-on dire, ne sont pas trop au courant de la pratique des choses sur le terrain, mais des secrétaires de mairie. Pourtant elles et ils sont au contact permanent avec les services de la DGFIP ; elles et ils sont très bien placé-es pour connaître notre organisation.

La CGT Finances publiques avait bien raison en dénonçant un système mal ficelé, irrespectueux des compétences des agents, et peu efficace à l'aune du service public.

LES CHÈQUES FANTÔMES ONT AUSSI UN COÛT



La DG a décidé de supprimer dans la précipitation l'encaissement industriel des chèques, dans moins d'un an (juin 2027), au prétexte que la baisse du nombre de chèques allait permettre d'absorber cette suppression.

Au delà de l'incroyable méconnaissance de la réalité du circuit des chèques dans les services de gestion concernés – essentiellement SIP/SGC/services DFT en direction – qui conduit la DG à afficher des objectifs surréalistes, le sommet du ridicule est atteint pour les chèques des professionnels.

En effet, on pourrait se dire que, le chèque étant supprimé par la loi pour les professionnels, la question serait réglée de manière assez indolore pour les agents

des SIE. Il suffirait d'expliquer aux quelques professionnels déposant encore des chèques qu'il faut choisir un autre moyen de paiement.

Pas du tout ! Il n'était pas imaginable que le chef ou sous chef de bureau en charge du sujet à Bercy n'ait pas droit lui aussi à sa petite note sur les chèques ! Mais que faire alors puisque le chèque était supprimé par la loi ? Comment produire une belle note de 4 pages avec son nom en bas pour avoir droit à sa diapo dans le prochain webinaire chèque ?

La voilà la vraie solution : faire une belle procédure pour occuper les agents des SIE qui bien sûr n'ont que ça à faire :

- 👉 Tout d'abord se saisir d'une belle règle en bois dur et barrer de sa plus belle plume le dit chèque.
- 👉 Puis, avec des pleins et des déliés, mentionner sur le dit chèque « chèque non encaissable » (ah bon ? C'est pas déjà dans la loi ça ?).
- 👉 Scanner ensuite le chèque si magnifiquement enjolivé.
- 👉 En faire un bordereau qui sera dûment signé par le chef de service après broyage sur place ou transféré à la direction pour broyage à ladite direction.

Ouf c'est fini. Que nenni !

Ensuite il faut, bien sûr, écrire un beau courrier au redevable, puis garder le tout, scan et copie du courrier sur un serveur partagé.

Qu'avait dit la directrice générale déjà ? Ah oui, le chèque ça coûte cher à encaisser. Ben... à détruire aussi finalement....

SERVICES LOCAUX DES DOMAINES : LA DG RATIBOISE, MAIS SOUS LES SUNLIGHTS

Les services locaux des domaines vont être dissous dans un grand machin régional – et perdre sans doute la moitié de leurs effectifs (cf. les notes sorties fin 2025 et début 2026 prévoyant un pilotage régional et un transfert « optionnel » du pilotage du personnel à la région) – mais tout va bien : ils vont louer les locaux de la DGFIP pour de l'événementiel.

Ce mois-ci, le rapport d'audit commis par la mission nationale d'audit sur « la valorisation événementielle du patrimoine immobilier de l'état » a été publié.

Tout d'abord, la proposition est surréaliste. En effet, le rapport s'enthousiasme sur les possibilités immenses de location d'immeubles de la DGFIP pour des buts événementiels : cinéma, concerts, etc.

Les agents crèvent de chaud dans leur bâtiment des années 60/70, sont serrés comme des sardines et on va louer nos bâtiments d'architecture stalinienne pour de l'événementiel ?

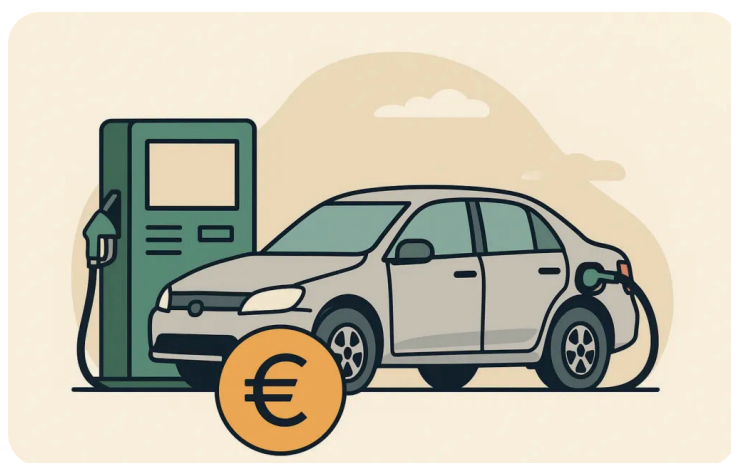
Le prochain concert de Théodora au SIP ? Sérieux ?

À se demander si les rédactrices du rapport ont réellement visité des cités administratives toutes délabrées qui sont plus souvent notre cadre de travail qu'un bel hôtel particulier...

Une fois passée la surprise de la proposition surréaliste, ce n'est pas fini ! En effet, une fois identifié l'incroyable potentiel d'un SGC (comme sauna peut-être ?), il faut mettre en place la « location événementielle ». Et là, bien sûr, que préconise le rapport ? Que la direction générale pilote la chose, fasse les contrats et tout le travail ? Que nenni !

Le service local du domaine, fraîchement dépouillé de moyens après des années de fonte d'effectifs, se voit confier avec tranquillité cette mission. Il assurera... tout. Le contrat, les assurances, le suivi, la détermination du loyer, etc. Et bien sûr il aura l'entière responsabilité de la chose en cas de pépin ; on est en plein délire !

Quel respect pour les agents ; en décembre et janvier on massacre les services locaux des domaines, et ensuite on veut leur confier des missions délirantes, très chronophages, intégralement gérées sur le terrain !



PRIME CARBURANT : DE QUI SE MOQUE LA DG ?

Pas de plafonnement des prix à la pompe, le pied sur le frein pour le télétravail, pas de taxation sur les superprofits des pétroliers, mais le gouvernement crée une prime carburant.

Le dispositif a été conçu dans l'urgence pour donner l'impression d'une action politique et ne tient aucun compte des contraintes qui vont peser sur les agents des finances publiques dans les SIP pour mettre en place cette prime.

Le 13 mai, la Direction Générale présente le dispositif aux SIP pour mise en œuvre : un beau diaporama de 25 pages. Dans le document, une seule page au sujet des traitements à faire

par l'agent. On y apprend que l'agent doit procéder à nombre de contrôles : doublons, revenus du redevable, contrôle données assureur, contrôle du RIB.

Pour cela le diaporama annonce fièrement que, concernant l'interface agent, les travaux sont ... en cours d'étude.

Devant le grand succès de l'explication et l'immense clarté des consignes, la direction générale publie dans la foulée une foire aux questions de 21 pages ! On est déjà à la troisième version...

Mais on n'a pas encore touché le fond.

Le 3 juin, apparaît par magie dans Docad une note à application immédiate au 27 mai. Comme par hasard, la note est non datée. Ainsi, la direction générale pourra reprocher aux agents du SIP de ne pas avoir appliqué une note qui n'existait pas encore.

La note fait la bagatelle de 20 pages elle aussi.

Comment la direction générale peut-elle oser demander aux collègues des SIP de travailler dans ces conditions, après tout ce que les SIP ont subi comme perte de personnels et comme réformes ces dernières années ?

LA DINGUERIE DU MOIS :



Que doit faire un bon agent de la DGFIP en interview ? Mentir ! En s'aidant de l'IA !

Début mai, la DSNum a publié une fiche intitulée « Bonnes pratiques : interview et prise de paroles ».

La fiche commence par des conseils qui sont en effet très utiles aux administrateurs de l'état comme par exemple « maîtriser » les sujets abordés. Il faut donc travailler. Tiens donc.

Mais il est surtout rappelé que « **une interview [ne constitue pas..] un moment de vérité** ».

Il faut donc mentir. Et comme la DSNum a une confiance limitée dans les qualités du travail de ses directeurs divers, il convient également d'utiliser « l'intelligence artificielle ou {des} outils génératifs » pour « anticiper les questions et structurer la réflexion ».

Pourtant, c'est pas beau de mentir, non ?